

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue mardi, le 23 mars 2010 à 19 h à l'Atrium du Centre des Nouvelles-Technologies, 75, rue Duquet, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry et Johanne Roy, MM. Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Daniel Legault, Jean Paquette, Michel Phaneuf et Stéphane Racine, ainsi que Mmes Karine Lefrançois et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Sylvie Boulanger, dir. serv. ress. hum., Johanne Marra, dir. serv. form. gén. jeunes, Michèle Tessier, dir. serv. form. gén. ad. et prof. et Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Dominique Robert, dir. serv. org. scol. et Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin.

Mmes Lucie Ouellette et Guylaine Richer, ainsi que MM. Michel Arcand et Pierre Bertrand ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CC-100323-3222

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 23 février 2010.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Sylvie Legault, parent d'un enfant fréquentant la CSSMI, interpelle le conseil des commissaires relativement au cadre d'organisation scolaire, plus particulièrement quant à l'école Terre des jeunes. Mme Legault dépose un document écrit en appui à sa demande.

Mme Johanne Bertrand, présidente du Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Iles (primaire), interpelle le conseil des commissaires relativement aux négociations nationales sur les conditions de travail des enseignants.

M. Martin Lauzon, président du Syndicat de l'enseignement secondaire des Basses-Laurentides, interpelle le conseil des commissaires relativement aux négociations nationales sur les conditions de travail des enseignants. Il souhaite une réponse écrite en lien avec la correspondance qui est remise à tous les commissaires.

Il est 19 h 30.

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Résolution n^o CC-100323-3223

Il est proposé par M. Stéphane Racine

DE PROLONGER la période de questions du public de 15 minutes.

Adopté

Mme Paule Fortier, présidente, invite les enseignants à s'adresser aux voies officielles puisque les négociations se déroulent au niveau national. Elle indique sa confiance dans un règlement jugé satisfaisant pour tous. Elle mentionne les efforts des enseignants et la valorisation de leur travail dans la poursuite de la mission éducative des élèves. Elle indique qu'une réponse écrite leur sera transmise.

M. Pascal Morand, enseignant à la CSSMI, interpelle le conseil des commissaires relativement aux baisses de ratio dans les classes.

Mme Paule Fortier, présidente, indique que la Fédération des commissions scolaires du Québec et la CSSMI adhèrent au principe de la baisse des ratios dans les classes.

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CC-100323-3224

Mme Paule Fortier, présidente, demande d'inscrire le sujet : « Appui aux directeurs régionaux de santé publique du Québec – Report du projet d'implantation d'une offre de jeu en ligne par Loto-Québec » au point 12 de l'ordre du jour.

M. Stéphane Racine, commissaire, demande d'inscrire les sujets suivants : « Motion de félicitations – école secondaire Lucille-Teasdale » et « Motion de félicitations – Ville de Blainville » aux points 15.1 et 15.2 de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
5. Séance publique d'information : présentation du rapport annuel 2008-2009 prévu à l'article 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;
6. Réfection partielle des blocs sanitaires (Phase 2), remplacement du système de ventilation du gymnase et autres travaux divers à l'école secondaire d'Oka – Adjudication de contrat;

7. Remplacement des portes de périmètre aux écoles Chante-Bois, Du Bois-Joli, secondaire des Patriotes et secondaire du Harfang (Pavillon Saint-François) – Adjudication de contrat;
8. Réaménagement du débarcadère, aménagement d'un stationnement et travaux divers de génie civil à l'école des Mésanges – Adjudication de contrat;
9. Délimitation des circonscriptions électorales de la CSSMI – adoption;
10. Demandes de subventions : piste d'athlétisme à la Polyvalente Sainte-Thérèse;
11. Recommandations du comité d'étude des demandes de révision; (*huis clos*)
12. Appui aux directeurs régionaux de santé publique du Québec – Report du projet d'implantation d'une offre de jeu en ligne par Loto-Québec;
- 13.1. Compte rendu de la commission d'étude administrative du 19 janvier 2010;
- 13.2. Comptes rendus du comité de gouvernance et d'éthique du 7 octobre 2009 et du 20 janvier 2010;
- 14.2.1. Rapport du comité de parents du 25 février 2010;
15. Varia :
 - 15.1. Motion de félicitations – école secondaire Lucille-Teasdale;
 - 15.2. Motion de félicitations – Ville de Blainville;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-100323-3225

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 19 h 45.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-100323-3226

Il est proposé par Mme Nadine Blais

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 20 h.

SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2008-2009

La présidente, Mme Paule Fortier, présente, en conformité avec l'article 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, les éléments essentiels du rapport annuel 2008-2009 de la Commission scolaire. La présentation du rapport annuel est complétée par Mme Johanne Beaulieu, vice-présidente, Mme Josée Bastien, vice-présidente du comité exécutif et M. Jean-François Lachance, directeur général.

Le rapport annuel 2008-2009 est versé au répertoire des présentes sous la cote 563.

**RÉFECTION PARTIELLE DES BLOCS SANITAIRES (PHASE 2),
REEMPLACEMENT DU SYSTÈME DE VENTILATION DU GYMNASE ET
AUTRES TRAVAUX DIVERS À L'ÉCOLE SECONDAIRE D'OKA -
ADJUDICATION DE CONTRAT**
Résolution n° CC-100323-3227

ATTENDU l'appel d'offres public n°190AO-722 pour le choix de l'entrepreneur général concernant la réfection partielle des blocs sanitaires (Phase 2), le remplacement du système de ventilation du gymnase et autres travaux divers à l'école secondaire d'Oka;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de Claude Hamelin Lalonde / Birtz Bastien Beaudoin Laforest Architectes;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réfection partielle des blocs sanitaires (Phase 2), de remplacement du système de ventilation du gymnase et autres travaux divers à l'école secondaire d'Oka, à l'entrepreneur général Construction Des-Sard inc. pour la somme de 987 000 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

REEMPLACEMENT DES PORTES DE PÉRIMÈTRE AUX ÉCOLES CHANTE-BOIS, DU BOIS-JOLI, SECONDAIRE DES PATRIOTES ET SECONDAIRE DU HARFANG (PAVILLON SAINT-FRANÇOIS) - ADJUDICATION DE CONTRAT
Résolution n° CC-100323-3228

ATTENDU l'appel d'offres public n°190AO-558 pour le choix de l'entrepreneur général concernant le remplacement des portes de périmètre aux écoles Chante-Bois, Du Bois-Joli, secondaire des Patriotes et secondaire du Harfang (Pavillon Saint-François);

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de Tremblay L'Écuyer Architectes Associés;

ATTENDU la réception en date du 2 mars 2010 de l'autorisation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'exécution des projets dans le cadre de la mesure « Résorption du déficit d'entretien 2009-2010 »;

ATTENDU l'étude de marché faite par Tremblay L'Écuyer Architectes Associés, laquelle estime que le prix soumis est toujours compétitif;

Il est proposé par M. Louis Kemp

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de remplacement des portes de périmètre aux écoles Chante-Bois, Du Bois-Joli, secondaire des Patriotes et secondaire du Harfang (Pavillon Saint-François), à l'entrepreneur général Construction Doverco inc. pour la somme de 810 327,95 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

RÉAMÉNAGEMENT DU DÉBARCADÈRE, AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT ET TRAVAUX DIVERS DE GÉNIE CIVIL À L'ÉCOLE DES MÉSANGES – ADJUDICATION DE CONTRAT Résolution n° CC-100323-3229

ATTENDU l'appel d'offres public n°190AO-725 pour le choix de l'entrepreneur général concernant le réaménagement du débarcadère, l'aménagement d'un stationnement et les travaux divers de génie civil à l'école des Mésanges;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de Projeco Associés Groupe Conseil ltée;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réaménagement du débarcadère, d'aménagement d'un stationnement et travaux divers de génie civil à l'école des Mésanges, à l'entrepreneur général Constructions Anor (1992) inc. pour la somme de 457 910,50 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES DE LA CSSMI Résolution n° CC-100323-3230

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., ch. E-2.3), des élections scolaires sont prévues en novembre 2011;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur les élections scolaires*, le conseil des commissaires doit adopter un projet de division du territoire en circonscriptions électorales au plus tard le 1^{er} juin 2010 aux fins de la prochaine élection;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 6 de la *Loi sur les élections scolaires*, la CSSMI comptera 11 circonscriptions compte tenu que 192 974 électeurs sont inscrits à la liste électorale;

ATTENDU qu'il y a lieu de se donner un processus de travail qui permettra d'établir des circonscriptions électorales respectant le principe d'une représentation juste et équitable des électeurs au conseil des commissaires;

ATTENDU l'échéancier des opérations à réaliser pour l'établissement de ces circonscriptions électorales;

ATTENDU la recommandation du comité plénier du 16 mars 2010;

Il est proposé par M. Michel Phaneuf

DE RÉPARTIR les 11 circonscriptions électorales allouées à la CSSMI comme suit :

- Saint-Placide (M), Oka (M), Kanesatake (ÉI), Mirabel – Secteur Saint-Benoît (V), Pointe-Calumet (M), Saint-Joseph-du-Lac (M), Sainte-Marthe-sur-le-Lac (V) et Deux-Montagnes (V) : deux circonscriptions;
- Mirabel – Sauf le secteur Saint-Benoit, Saint-Eustache (V), Boisbriand (V), Rosemère (V) : quatre circonscriptions;
- Sainte-Thérèse (V), Blainville (V), Lorraine (V), Bois-des-Filion (V), Terrebonne (V) et Sainte-Anne-des-Plaines (V) : cinq circonscriptions.

DE TENIR des rencontres de travail avec les commissaires concernés pour chacune de ces zones, afin de recommander au conseil des commissaires un projet de découpage des circonscriptions électorales.

Adopté

DEMANDES DE SUBVENTIONS : PISTE D'ATHLÉTISME À LA POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE

Résolution n° CC-100323-3231

ATTENDU que Loisirs Laurentides a effectué une demande d'obtention des championnats canadiens sénior et junior pour les années 2011 à 2014 auprès d'Athlétisme Canada;

ATTENDU que le terrain ciblé pour aménager les infrastructures nécessaires à la tenue de ces championnats est celui de la Polyvalente Sainte-Thérèse;

ATTENDU que la réalisation de ces infrastructures pourrait permettre leur utilisation quotidienne pour les services éducatifs et les activités parascolaires par les élèves des établissements de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, en particulier ceux de la Polyvalente Sainte-Thérèse;

ATTENDU que la réalisation de ces infrastructures pourrait permettre le développement d'une offre de services en athlétisme;

ATTENDU que la réalisation de ces infrastructures nécessite l'obtention de subventions et la contribution de différents partenaires, dont les villes de Sainte-Thérèse et de Blainville;

ATTENDU la nécessité d'obtenir un financement de ces infrastructures par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), par Chantiers Canada ou tout autre programme de subventions pour réaliser ce projet;

ATTENDU que le délai pour faire une demande au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du MELS est le 31 mars prochain;

ATTENDU que la contribution de la Commission scolaire serait de permettre l'utilisation du terrain pour la réalisation de ces infrastructures, ainsi que la réfection du pavage du débarcadère d'autobus de la Polyvalente Sainte-Thérèse;

ATTENDU que les villes de Sainte-Thérèse et de Blainville assumeraient une participation financière dans la réalisation de ce projet;

ATTENDU que l'utilisation des infrastructures serait régie par un protocole d'entente avec les partenaires concernés;

Il est proposé par Mme Johanne Roy

D'AUTORISER la Direction générale à demander des subventions au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du MELS, à Chantiers Canada ou tout autre programme de subventions, pour la réalisation du projet;

DE DEMANDER à la Direction générale de faire rapport au conseil des commissaires sur le développement du projet.

Adopté

**APPUI AUX DIRECTEURS RÉGIONAUX DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC –
REPORT DU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE OFFRE DE JEU EN LIGNE
PAR LOTO-QUÉBEC**

Résolution n° CC-100323-3232

ATTENDU l'intention du ministre des Finances du Québec, M. Raymond Bachand, et du président et chef de la direction de Loto-Québec, M. Alain Cousineau, d'aller de l'avant avec le projet d'implantation des jeux de hasard et d'argent en ligne, en l'occurrence d'augmenter l'offre de jeu disponible aux Québécois;

ATTENDU la position adoptée par les directeurs régionaux de santé publique du Québec sur l'implantation des jeux d'argent Internet au Québec;

ATTENDU la présence des risques connus et associés aux produits de jeux que Loto-Québec veut mettre en marché et une augmentation prévue du nombre de joueurs en ligne;

Il est proposé par Mme Élisabeth Rietzschel

D'APPUYER les directeurs régionaux de santé publique du Québec dans leurs positions relativement à l'implantation des jeux d'argent Internet par Loto-Québec;

DE DEMANDER le report de la date prévue pour l'implantation des jeux d'argent Internet par Loto-Québec;

DE TRANSMETTRE copie conforme de la présente résolution au gouvernement du Québec.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉCOLE SECONDAIRE LUCILLE-TEASDALE

Résolution n° CC-100323-3233

ATTENDU le projet hockey de l'école secondaire Lucille-Teasdale s'adressant aux élèves demeurant sur le territoire de la ville de Blainville, lequel a été mis sur pieds par deux enseignants en éducation physique, MM. Richard Perreault et Nicolas Dutil;

ATTENDU que ce programme est offert aux garçons et filles de la 1^{re} à la 5^e secondaire et s'inscrit dans un objectif éducatif de persévérance et de réussite scolaire;

ATTENDU que les élèves de ce programme ont remporté la médaille d'argent au championnat régional de hockey;

Il est proposé par M. Stéphane Racine

D'ADRESSER des félicitations à la direction de l'école secondaire Lucille-Teasdale, Mme Isabelle Cloutier, et aux deux enseignants d'éducation physique, MM. Richard Perreault et Nicolas Dutil, pour leur dévouement et leur implication personnelle auprès des jeunes. Leur initiative s'inscrit dans les objectifs de la CSSMI de promouvoir la motivation, la persévérance et la réussite scolaire de nos élèves;

DE FÉLICITER tous les jeunes qui se sont inscrits à ce programme, tant pour leur participation que pour leur motivation, leur effort leur ayant permis de remporter la médaille d'argent.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – VILLE DE BLAINVILLE

Résolution n^o CC-100323-3234

ATTENDU le projet hockey de l'école secondaire Lucille-Teasdale s'adressant aux élèves demeurant sur le territoire de la ville de Blainville, lequel a été mis sur pieds par deux enseignants en éducation physique, MM. Richard Perreault et Nicolas Dutil;

ATTENDU le support offert par la Ville de Blainville par l'entremise de la Direction du service des loisirs à l'école secondaire Lucille-Teasdale dans la réalisation de son projet hockey en mettant à la disposition des élèves l'aréna de la ville;

ATTENDU que la Ville de Blainville a, par son partenariat avec la CSSMI, aidé l'école secondaire Lucille-Teasdale à atteindre les objectifs de la CSSMI qui sont de promouvoir la motivation, la persévérance et la réussite scolaire de tous nos élèves;

Il est proposé par M. Stéphane Racine

D'ADRESSER des remerciements à la Ville de Blainville, et plus particulièrement au maire, à ses conseillers, à la Direction générale et à la Direction du service des loisirs, pour leur support et leur collaboration à la réalisation du projet d'option hockey de l'école secondaire Lucille-Teasdale. Le partenariat entre la Ville de Blainville et la CSSMI s'inscrit dans les objectifs de la CSSMI qui sont de promouvoir la motivation, la persévérance et la réussite scolaire de tous nos élèves.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n^o CC-100323-3235

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 22 h 10.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n^o CC-100323-3236

Il est proposé par M. Jean Deschênes

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 22 h 20.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION

Résolution n^o CC-100323-3237

ATTENDU la demande de révision de (nom) concernant l'interdiction du port des boucles d'oreilles dans les cours d'éducation physique pour l'élève (nom);

ATTENDU le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (rés. no CC-980923-65, amendée par CC-071113-2768);

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement la mère de l'élève, ainsi que les représentants de la CSSMI;

ATTENDU la recommandation unanime du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par Mme Christine Labrie

DE MAINTENIR la décision d'interdire le port des boucles d'oreilles dans les cours d'éducation physique pour l'élève (nom).

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n^o CC-100323-3238

Il est proposé par M. Louis Kemp

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 22 h 25.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général